



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Allocution qui sera prononcée par Brian Levitt, président du conseil d'administration, Groupe Banque TD

Assemblée annuelle des actionnaires, 1^{er} avril 2021

Bonjour à tous. Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 du Groupe Banque TD. Pour nos actionnaires francophones, je vous souhaite la bienvenue à notre assemblée annuelle des actionnaires.

Je m'appelle Brian Levitt et je suis président du conseil d'administration. Je présiderai l'assemblée, comme le prévoient les règlements administratifs de la Banque. L'assemblée est ouverte.

Avant de commencer, j'aimerais prendre quelques instants pour reconnaître la pandémie de COVID-19. Lorsque nous nous sommes réunis l'an dernier, nous n'étions qu'au début de ce parcours difficile. Un an plus tard, nous nous retrouvons encore une fois virtuellement pour protéger la santé et le bien-être de nos actionnaires, de nos clients et de nos collègues et pour respecter les exigences du gouvernement.

À la lumière de notre expérience, nous avons apporté quelques changements importants au format de l'assemblée de l'année dernière. Nous pensons pouvoir ainsi offrir une expérience améliorée tout en respectant les protocoles de sécurité recommandés.

Premièrement, afin d'offrir une meilleure expérience virtuelle à nos actionnaires, l'assemblée de cette année est webdiffusée en simultané.

Comme par les années passées, l'assemblée se déroulera en français et en anglais. Des services d'interprétation simultanée seront offerts pour les webémissions et les lignes téléphoniques françaises et anglaises.

De plus, les actionnaires et les fondés de pouvoir auront la possibilité de poser des questions de vive voix par téléphone, mais aussi par écrit par l'entremise de la webémission.

Permettez-moi d'expliquer comment cela va fonctionner. Si vous avez une question pendant la webémission, cliquez sur l'onglet « Poser une question » dans le coin supérieur droit de la page de la webémission. Lisez les instructions dans la boîte de texte avant de soumettre votre question. Nous vous demandons d'indiquer si votre question porte sur une motion présentée dans le cadre de la partie officielle de l'assemblée ou si elle est d'intérêt plus général. Nous répondrons aux questions qui portent directement sur une motion particulière au moment opportun et nous vous demandons d'attendre la période de questions après la partie officielle de l'assemblée.

pour poser vos questions d'intérêt général. Les actionnaires qui souhaitent soumettre une question ou une remarque par la plateforme accessible dans la webémission peuvent le faire en tout temps et nous y répondrons au moment opportun pendant l'assemblée.

Scott Fixter, secrétaire général, recevra les questions et les lira pour que tout le monde sache ce dont il est question. Si nous recevons plusieurs questions identiques ou très semblables à propos d'un même sujet, nous lirons une seule question et indiquerons que nous en avons reçu plusieurs sur le même sujet.

Pour poser une question par téléphone, nous vous demanderons de vous mettre en file d'attente au moment approprié de l'assemblée. Le téléphoniste vous présentera lorsque nous serons prêts à répondre à votre question. Par exemple, si vous avez une question précise sur l'élection des administrateurs, veuillez vous placer dans la file d'attente uniquement lorsque je vous inviterai à le faire pendant la partie correspondante de l'assemblée. Si votre question est plus générale, veuillez attendre notre feu vert à la fin de la partie officielle de l'assemblée pour soumettre votre question. Nous voulons que tous les actionnaires qui souhaitent poser une question aient la possibilité de le faire. Si vous êtes au téléphone, nous vous demandons de vous limiter à une question à la fois. Si vous avez d'autres questions, veuillez vous remettre en file d'attente sur la ligne téléphonique afin que nous puissions parler avec autant d'actionnaires que possible durant l'assemblée.

Bharat ou moi répondrons aux questions soumises par la webémission ou par téléphone, comme il convient.

Grâce aux améliorations apportées à l'assemblée virtuelle de cette année, un représentant du MÉDAC sera en mesure de présenter les deux propositions des actionnaires.

Comme vous, je préférerais tenir l'assemblée en personne. Grâce aux améliorations que nous avons apportées, nous avons hâte de discuter avec vous et vous remercions de votre coopération et de votre compréhension.

Comme par les années passées, la grande majorité des actionnaires soumettent leurs procurations ou leurs directives de vote avant l'assemblée tandis qu'un petit nombre d'actionnaires seulement votent durant l'assemblée. Selon notre procédure habituelle, les actionnaires et fondés de pouvoir qui souhaitent voter durant l'assemblée doivent y assister en personne. Aujourd'hui, comme personne ne peut participer à l'assemblée en personne, ceux et celles qui veulent voter durant l'assemblée doivent utiliser notre plateforme de vote virtuelle.

Une fois que vous avez ouvert une session dans la webémission, cliquez sur l'onglet « Voter » dans le coin supérieur droit de la page, et une nouvelle fenêtre de navigation s'ouvrira. Les actionnaires qui n'ont pas ouvert une session dans la webémission peuvent accéder à la plateforme de vote virtuelle qui se trouve à la page de l'assemblée

annuelle des actionnaires 2021 dans le site Web de la TD. Une fois que vous avez accédé à la plateforme de vote, vous pouvez vous inscrire pour voter en entrant votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur et le mot de passe TD2021 (en majuscules). Les bureaux de scrutin seront ouverts seulement durant la partie officielle de l'assemblée. Si vous avez voté avant l'assemblée et que vous ne souhaitez pas changer votre vote, vous n'avez rien à faire.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment publié et envoyé aux actionnaires de la Banque. Les procurations que nous avons reçues représentent plus de 52 % des quelque 1,8 milliard d'actions ordinaires en circulation. Le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Comme par les années passées, nous aurons une période de questions, une fois la partie officielle de l'assemblée terminée. Comme je l'ai indiqué plus tôt, durant la partie officielle de l'assemblée, nous prendrons un moment pour répondre aux questions et aux remarques soumises par les actionnaires et les fondés de pouvoir au fur et à mesure que les motions sont présentées durant l'assemblée. Comme toujours, votre question doit porter sur les activités ou les affaires de la Banque et ne doit pas être de nature personnelle. Si votre question est de nature personnelle, nous la mettrons de côté et demanderons à un représentant du service à la clientèle de communiquer avec vous après l'assemblée. En vue de donner le temps aux actionnaires de s'inscrire par téléphone, nous comptons répondre d'abord aux questions soumises par la webémission, puis à celles par téléphone.

L'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui se trouve à la page de l'assemblée annuelle dans le site Web des Relations avec les investisseurs de la TD.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les personnes qui se trouvent avec moi aujourd'hui.

Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction, et Scott Fixter, vice-président et secrétaire général de la Banque. Scott agira en qualité de secrétaire de l'assemblée. De plus, Riaz Ahmed, chef des finances de la TD, Ajai Bambawale, chef de la gestion des risques de la TD et Norie Campbell, chef du contentieux sont présents pour répondre à vos questions au besoin.

Pat Lee et Cindy Harrett [HAAR-ETT], représentants de la société de fiducie AST Canada, l'agent de la TD chargé de la tenue des registres et des transferts, feront office de scrutateurs.

Avant de céder la parole à Bharat, je suis heureux de souligner que Joe Natale sera candidat à l'élection au conseil d'administration aujourd'hui. Joe est chef de la direction de Rogers Communications, un chef de file des télécommunications au Canada. Il possède une solide expérience et une expertise profonde des affaires stratégiques, des

technologies, des finances et du domaine de l'engagement client. Le conseil d'administration tirera profit de l'expérience et du sens des affaires de Joe.

Cette année, la TD a réussi à tirer son épingle du jeu durant l'un des plus grands bouleversements de sa longue histoire. La pandémie constitue le défi d'une vie sur le plan de la santé et du bien-être de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités. Guidés par notre but et nos valeurs, nous avons respecté nos engagements envers l'ensemble de nos parties prenantes.

La performance de la TD a permis à celle-ci de verser des dividendes aux actionnaires, de soutenir nos collègues, d'investir dans de nouvelles capacités, de lancer un ambitieux plan d'action sur les changements climatiques, et de prendre d'importantes mesures pour faire progresser notre culture unique et inclusive.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier notre président du Groupe et chef de la direction ainsi que son équipe de la haute direction pour leur engagement et leur leadership mesuré en cette période d'incertitude. J'aimerais aussi souligner l'excellent travail et le dévouement des 90 000 collègues de la TD, particulièrement ceux et celles en première ligne qui, devant des défis sans précédent, ont continué à offrir l'expérience client qui fait la renommée de la TD.

Je remercie mes collègues administrateurs de leurs conseils et leadership constants.

À nos actionnaires, je vous dis merci de votre soutien indéfectible. Enfin, à nos clients, merci de nous accorder le privilège de vous servir. Nous nous engageons à mériter encore votre confiance.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document à la section « Notre rendement », y compris aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », et à la section « Gestion des risques », ainsi que les énoncés figurant dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2020 ») du rapport annuel 2020 de la Banque aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », à la rubrique « Principales priorités pour 2021 » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros et à la rubrique « Orientation pour 2021 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2021 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, les attentes en matière de rendement financier pour la Banque ainsi que les possibles répercussions économiques, financières et autres conséquences de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle,

d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment les répercussions économiques, financières et autres conséquences de la pandémie de COVID-19; la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle et élaborer des plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques ou les intrusions liées aux données) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modélisation; la fraude à laquelle la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information et les autres risques découlant du recours par la Banque à des prestataires de services indépendants; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de « recapitalisation interne » des banques; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2020, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques « Acquisitions en cours » et « Événements importants »

dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2020 aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », à la rubrique « Principales priorités pour 2021 » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Orientation pour 2021 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.